

REGLEMENT GENERAL CHAMPIONNATS
DE BRETAGNE MOTOCROSS SAISON 2023

Article 1. LES CHAMPIONNATS

La L.M.R.B met en compétition pour 2023 les Championnats de Bretagne et les Trophées suivants

☒ Championnat de Bretagne 125CC (cylindrée 125cc 2T)

☒ Trophée Juniors 125CC (cylindrée 125cc 2T)

☒ Championnat de Bretagne MX2 – MX1 :

- MX2 (cylindrée de 100cc 2T à 150cc 2T + 250cc 2T // 175cc 4T à 250cc 4T)
- MX1 (cylindrée de 151cc 2T à 250cc 2T // 251cc 4T à 650cc 4T)
- Le pilote possédant une moto 250cc 2T ou 250cc 4T devra choisir en début de saison, la catégorie de

son choix (MX1 ou MX2). Le pilote pourra changer de catégorie une seule et unique fois sur une épreuve dans la saison, sans marquer de point au championnat, et devra se réinscrire dans sa catégorie

initiale dès l'épreuve suivante.

☒ Championnat de Bretagne ESPOIRS 85 (cylindrée 85cc)

☒ Championnat de Bretagne Vétérans (40 ans minimum le jour de l'épreuve)

☒ Trophée Elite : Sur les épreuves rassemblant les catégories 125cc, MX2 et MX1, les 15 premiers pilotes

au général de la journée des catégories 125cc, MX2 et MX1 participeront à une Super Finale. Un classement annuel de ces Supers Finales sera alors effectué. Le barème des points sera celui du Championnat de Bretagne Motocross.

☒ Si sur une épreuve, les catégories 125cc, MX2 & MX1 sont représentées, pas de possibilité de faire un

trophée club ou national.

Article 2. NUMEROS DE COURSE

La numérotation 2023 est entièrement remise à zéro

Les pilotes participant aux épreuves de Championnat de France, pourront prétendre rouler dans les Championnats régionaux avec ce même numéro.

Ils devront en faire la demande auprès du secrétariat de la Ligue à partir du 10 novembre (Date de l'envoi du

mail par ordre alphabétique) jusqu'au 10 décembre.

Ensuite du 10 décembre au 10 janvier pour les pilotes du championnat de Bretagne.

Et pour finir du 10 janvier au 10 février pour les autres pilotes.

Au-delà de ces dates, les numéros de course seront pré réservés 2 mois. Si le pilote ne s'engage et ne participe pas à une épreuve, la réservation du numéro de course sera automatiquement annulée et le numéro

remis sur la liste des numéros disponibles.

Les numéros de course seront alors valables pour toute la saison 2023.

Les coureurs ont l'obligation d'avoir leur numéro de course dans le dos (maillot, dossard ou dorsale) et doit

être identique à celui indique sur le motocycle.

Article 3. ORGANISATION GENERALE

3.1 Signalisation et Accueil :

☑ Flécher le circuit la veille au matin.

☑ Pour chaque pilote, délivrer 4 entrées gratuites (pilote, mécanicien, deux accompagnateurs.)

3.2 Secrétariat :

☑ Prévoir un secrétariat suffisamment étoffé.

☑ Un photocopieur est obligatoire

☑ Transmettre les résultats à la Presse, dès le soir.

3.3 Contrôle Administratif, Technique et remise des transpondeurs :

Les zones des différents contrôles devront être à proximité immédiate les unes des autres.

Les pilotes devront se présenter dans un premier temps au contrôle administratif, et se verront remettre

un document administratif qu'ils présenteront et valideront au contrôle technique et enfin à la remise

du transpondeur.

3.4 Aménagement / arrosage :

Le jour de la course, le club devra demander l'autorisation au président du jury de course avant d'intervenir pour l'arrosage de la piste ou pour tout autres travaux sur le circuit.

3.5 Président : le président ne doit pas être concurrent le jour de l'épreuve, ou alors, il devra déléguer à

son vice-président.

Article 4. CONTROLE DES EPREUVES

La Commission de MotoCross désignera pour chaque épreuve de Championnat, un délégué, choisi parmi

ses membres, qui sera chargé en particulier d'établir un rapport sur son déroulement, et de communiquer à

la LMRB les résultats de l'épreuve dès le lendemain.

Les délégués de la Commission sont investis de pouvoirs spéciaux leur permettant de remplir effectivement

leur mission dans les meilleures conditions possibles.

Le club devra fournir au président de Jury un plan détaillé du circuit indiquant les postes des commissaires

de piste, ainsi que la liste des commissaires prévus à ces postes.

Ces pouvoirs portent également sur les conditions matérielles de sécurité des circuits.

Frais des officiels : 400€ (délégués-DC- Jury-Technique et Chrono)

Jury :

☒ Pour chaque épreuve, un Jury sera constitué sous la présidence du délégué de l'épreuve nommé par la

commission.

☒ Prévoir un local fermé pour les réunions de Jury.

Membres Votants :

☒ Le président du Jury,

☒ Au moins deux commissaires sportifs titulaires du spécifique 1er ou 2ème degré MotoCross qui seront

désignés par la commission de Motocross

Membres non votants :

☒ Le Directeur de course

☒ Le président de Ligue (s'il se trouve sur le terrain)

☒ Le président de la commission de MotoCross (s'il se trouve sur le terrain)

☒ Le responsable du contrôle technique

☒ Le responsable du chronométrage.

☒ Le président du club ou de son représentant (obligatoire)

☒ Le ou les délégués pilotes (les délégués pilotes sont désignés par la commission Motocross et non par

votation, ni par un classement général)

☒ Le médecin

Il se réunira :

☒ Avant l'épreuve pour demander des aménagements éventuels du circuit, des horaires de l'épreuve, confirmer la liste des coureurs, etc....

☒ Après les essais chronométrés pour homologuer les résultats.

☒ A l'issue de la dernière manche pour homologuer les résultats.

Article 5. ATTRIBUTION DES CHAMPIONNATS

Les épreuves de championnat sont attribuées par la commission de MotoCross.

Article 6. CIRCUITS

☒ Si la visite n'a pas encore été faite, les circuits sur lesquels seront organisées les épreuves du championnat, seront visités par un expert sécurité de la FFM.

☒ Les circuits sur lesquels seront organisées les épreuves sont homologués par la préfecture.

☒ Il serait souhaitable que cette visite puisse se faire au moins trois mois avant la date de l'épreuve, et que

les instructions données par cette commission soient strictement respectées.

☒ Par ailleurs, il vous est rappelé que le tracé du circuit devra rester strictement identique aux plans présents dans l'arrêté Préfectoral, et ce durant la totalité de la période d'homologation.

☒ La piste devra obligatoirement être finie la veille de l'épreuve.

☒ Un tour de circuit sera effectué la veille par le délégué de l'épreuve ou un délégué pilote.

Article 7. CHRONOMETRAGE / OFFICIELS

Pour toutes les épreuves, les chronométreurs présents sont désignés par le collège de chronométrage de la

LMRB.

7.1. Local chronométrage

☒ Fermé, propre avec aération

☒ À l'abri des intempéries

☒ Vitres propres (pas de plastique)

☒ Pas de haut-parleur à proximité.

☒ Une table

☒ Chaises, en nombre suffisant.

☒ 10 m2 environ.

7.2. Pour la partie des transpondeurs

☒ Prévoir tables et chaises

☒ Un abri couvert

7.3. Alimentation du local

☒ Obligatoire et indépendante de toute autre installation

☒ Prises de courant

☒ 220 V réguliers

☒ Groupe électrogène récent

☒ Prévoir le branchement de la boucle devant le poste de chrono

☒ Toilettes à proximité

☒ Si le local de chronométrage se situe au centre du terrain, l'organisateur devra assurer la manutention du matériel à l'arrivée et au départ des chronométreurs.

7.4. Laissez-passer

☒ Prévoir des laissez-passer : un officiel et un accompagnateur et sans distinction.

☒ Prévoir l'hébergement et le repas du soir dans le cas où l'épreuve se déroule sur deux jours (pour le chronométrage, la direction de course, le jury et les commissaires technique).

7.5. Timing

☒ ATTENTION : 5 minutes obligatoires entre le dernier concurrent arrivé et le nouveau départ.

☒ Le Directeur de course devra demander aux chronométreurs s'ils sont prêts à chaque nouveau départ.

☒ La feuille de classement doit être signée par le chronométreur – directeur de course.

7.6. Transpondeurs

Concernant l'utilisation des transpondeurs, l'organisateur devra prévoir le passage de la boucle lors de la conception de la piste et ce devant le poste de chronométrage.

Impératifs techniques :

- Boucle de 35 m au max

- Un fil de cuivre de 6mm²

- Dans un tube ICT de 20.

- Largeur de la boucle : 70 cm

- Profondeur : 25 cm max

- Ne pas couper la boucle.

7.7. Commissaires de piste

Les commissaires de piste sont des officiels, le club doit fournir 2 laisser passer (1 pour le commissaire

et l'autre pour son accompagnateur sans distinction). Le club doit fournir à chaque commissaire 2 tickets boisson et un ticket casse-croûte en plus du repas midi. Au-dessus de 22C, le club devra fournir des bouteilles d'eau en quantité suffisante pour les officiels. Le défraiement des commissaires est de 25€ par jour.

A l'attention des pilotes

En cas de non restitution du transpondeur ou en cas de restitution d'un transpondeur détérioré à la fin

de l'épreuve, un chèque de 60€ sera demandé aux pilotes. Les pilotes doivent restituer les transpondeurs au

plus tard à 19h00 le dimanche soir ou 1 demi-heure après la fin de la dernière course.

Dans la négative, ils doivent les envoyer dans les trois jours à Mme Marie France PERCEL 1 allée d'Amsterdam 35000- RENNES. Les pilotes récidivistes (2 oublis ou à l'appréciation du responsable) seront

sanctionnés d'une amende de 50€. Par ailleurs, les pilotes devront investir dans l'achat d'un support de transpondeur d'un montant de 5€. En aucun cas, le support ne pourra être restitué ni remboursé à la fin de

l'épreuve ou de l'année.

Article 8. COUREURS ADMIS

Les Championnats de Bretagne sont réservés aux licenciés de la Ligue de Bretagne, titulaires de la licence

compétition NCO (à partir de 15 ans) – NJ3C (à partir 13 ans) - inter – inter jeune.

Nombre de coureurs admis :

Le nombre de coureurs admis en fonction de la capacité de la piste. Avec un nombre maximum de 45 pilotes par manche.

☒ 45 pilotes maximum en championnat de Bretagne 125CC

☒ 45 pilotes maximum en championnat de Bretagne MX2-MX1

☒ 40 pilotes maximum en championnat de Bretagne Espoirs 85cc

☒ 45 pilotes maximum en Championnat de Bretagne Vétérans

Article 9. ENGAGEMENTS DANS LES EPREUVES DES

CHAMPIONNATS

Les pilotes désireux de participer à une épreuve d'un championnat de Bretagne pourront faire une demande

sur le site internet de la ligue : www.lmrb.bzh

Fermeture des engagements : 5 jours avant l'épreuve. La commission de motocross s'autorise à prolonger

l'ouverture des engagements dans certains cas. 10 jours avant l'épreuve, les engagements seront majorés de

25€.

Les 15 premiers pilotes au classement général de chaque championnat auront une place réservée dans les

inscriptions à condition de s'inscrire dix jours minimums avant l'épreuve.

Le pilote ne pouvant se rendre à une épreuve devra prévenir le secrétariat de la ligue par mail :

secretariat@lmrb.bzh

Le remboursement des engagements se fera uniquement sur présentation d'un certificat médical ou d'un

motif valable, dans les 3 jours suivant l'épreuve. Aucun remboursement ne sera fait au-delà de ce délai. Une

somme de deux euros sera retenue sur le montant de l'inscription pour frais administratif.

Article 10. CONTROLE TECHNIQUE

Trois commissaires techniques seront obligatoirement désignés par le Collège Technique de la LMRB dans

toutes les épreuves de Championnat.

Obligations du club

☑ Le club organisateur devra fournir aux 3 commissaires techniques la liste des engagés et les horaires.

☑ Prévoir deux laissez-passer : 1 officiel et un accompagnateur et sans distinction.

☑ Prévoir 2 membres bénévoles du club

☑ Prévoir une zone vaste 10m x 10m, pour permettre les vérifications, avec chaises et table. Cette zone

devra être couverte.

☑ Le contrôle administratif est ouvert la veille à partir de 16 heures.

☑ Le début des contrôles technique se fera la veille de l'épreuve de 16h00 à 19h30. Le club devra prévoir la

restauration et l'hébergement du ou des commissaires techniques. Lors de l'épreuve, des contrôles sonomètres seront effectués sous la demande du délégué. Suite au contrôle, le dépassement de la norme

engendrera une pénalité d'une place sur la journée.

☒ Lors d'une épreuve de championnat de France, le club devra prévoir l'hébergement et le repas du soir.

Plaques numérotées

☒ 85cc : plaque BLANCHE/ -numéros NOIRS

☒ 125cc & MX2 : plaque NOIRE/ -numéros BLANCS

☒ MX1 : plaque BLANCHE/ -numéros NOIRS

Exceptionnellement la plaque rouge sera autorisée uniquement lors de la dernière épreuve pour le champion,

avec bien entendu le N° qui lui a été attribué en début de saison.

Contrôle des machines et identification

☒ Les concurrents ne pourront participer ni aux essais libres ni aux courses officielles dans leur catégorie

s'ils n'ont pas satisfait aux vérifications techniques.

☒ Les concurrents devront se présenter avec leur(s) moto(s) propre(s), en état de marche, conforme(s) aux

règlements, les numéros de course posés.

☒ Le casque et la protection dorsale ou mixte devront être présentés au contrôle technique, dans un état

propre.

☒ Les normes en vigueur pour les casques sont ECE 22-05 (valide jusque 2026) et ECE 22-06.

☒ Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale. Les guidons sans barre

transversale doivent être équipés d'une protection rembourrée située au milieu du guidon, recouvrant

largement les brides du guidon.

☒ Les cheveux longs ou mi longs devront être placés sous le casque.

☒ Tapis environnemental obligatoire, sous peine de sanction, dans le parc -coureurs. Il doit être enlevé le

soir de l'épreuve. Un contrôle sera effectué par les commissaires techniques lors des épreuves.

- ☒ Le pilote devra présenter son dossard (Fond Blanc Numéro Noir) au contrôle technique.
- ☒ Un pilote n'ayant qu'une machine rendue inutilisable pourra se faire prêter une machine de la même classe que celle qu'il ne peut plus utiliser, et pourra l'utiliser comme si c'était sa deuxième machine après l'avoir fait contrôler par le commissaire technique avant la fermeture du parc d'attente avant le départ des essais chronométrés et avant le départ de chaque manche.
- ☒ Le commissaire technique a le droit de contrôler toute pièce du motorcycle à tout moment de la manifestation.
- ☒ Des démontages inopinés et des contrôles techniques pourront être effectués sur les épreuves.
- ☒ Casques intégrales normes FIM ECE 22-05 (validité jusque 2026) ou ECE 22-06.
- ☒ Pour tout ce qui n'est pas précisé dans ce présent règlement le commissaire technique devra se référer au règlement FFM en vigueur.

Article 11. INSTALLATIONS

11.1. Parc Coureurs

- ☒ Prévoir des sanitaires (au minimum trois), de l'eau potable, de l'eau en quantité suffisante pour le lavage des motos.
- ☒ Prévoir un affichage dans le parc coureur
- ☒ Prévoir des couloirs d'évacuation

11.2 Parc d'attente obligatoire

- ☒ Le club devra prévoir un commissaire responsable du parc d'attente.
- ☒ Le parc d'attente fermé sera prévu à proximité de la ligne de départ, de façon à ce que les pilotes puissent y accéder sans avoir à emprunter la piste.
- ☒ Il doit comporter 45 places numérotées (machine + pilote)
- ☒ Un mécanicien licencié par pilote pourra y être admis.
- ☒ Les machines y seront amenées obligatoirement 10 minutes avant le départ de chaque course. Tout pilote non présent perdra sa place sur la grille de départ. Une horloge sera placée à l'entrée du parc d'attente.

11.3 Parc panneauteur

« Zone panneautage » réservée uniquement à un panneuteur licencié (pilotes ou officiels). Le club devra prévoir un commissaire pour vérification des licences des panneuteurs.

Article 12. DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

12.1 Sécurité

Le service médical doit être opérationnel dès le début des essais.

12.2 Sur le circuit seront présents

- ☒ Un médecin
- ☒ Des secouristes en nombre suffisant
- ☒ Au minimum deux ambulances

12.3 Sonorisation

- ☒ La sono doit pouvoir fonctionner environ 30 mn avant le départ des essais.
- ☒ Obligation d'une sono dans le parc coureur pour informer correctement les pilotes.

12. 3 Essais

Dans toutes les épreuves, il est rappelé que les concurrents doivent participer obligatoirement à une séance d'entraînement d'1 tour minimum pour avoir l'autorisation d'accéder aux qualifications chronométrées ou manches comptant pour le classement final.

12.4 Procédure de mise en grille

- ☒ Le responsable du parc d'attente ou le délégué fera mettre les moteurs en marche, uniquement après l'accord du directeur de course.
- ☒ Il fera alors sortir les pilotes dans l'ordre de leurs temps chronométrés.
- ☒ Plus aucun mécanicien ou accompagnateur ne sera admis aux abords de la grille de départ.
- ☒ Les pilotes retardataires se placeront derrière la grille dans les places restées libres.
- ☒ Il est rappelé que lorsque la première moto quittera le parc d'attente, le processus de départ ne pourra être arrêté.
- ☒ Pour les grilles comptant seulement 30 places, les départs se feront sur 2 lignes, les pilotes se mettront en 2ème ligne lorsque la première sera complètement occupée.

12.5 Procédure de départ

Le départ sera donné obligatoirement par le directeur de course OU le directeur de course adjoint. Le mécanisme de déclenchement de la grille devra être masqué de la vue de tous.

12.6 Classement

☒ Dans chaque épreuve de championnat, chacune des manches est considérée comme une course en soi, et les coureurs sont classés suivant leur ordre d'arrivée.

☒ Pour chacune des manches le barème des « points –championnats » sera le suivant :

1er 25 points, 2ème 22 pts, 3ème 20 pts, 4ème 18 pts, 5ème 16 pts, 6ème 15 pts, 7ème 14 pts, 8ème 13 pts,

9ème 12 pts, 10ème 11 pts, 11ème 10 pts, 12ème 9 pts, 13ème 8 pts, 14ème 7 pts, 15ème 6 pts, 16ème 5 pts,

17ème 4 pts, 18ème 3 pts, 19ème 2 pts, 20ème 1 pt.

☒ Ne sera pas classé le coureur qui n'aura pas franchi le drapeau à damiers.

☒ En cas d'ex aequo au classement général d'une course, on tiendra compte du classement de l'arrivée de la dernière manche.

☒ Pour le classement final des championnats, on additionnera pour chaque coureur, les points marqués sur la totalité des manches disputées.

☒ En cas d'ex aequo, on prendra pour chacun le nombre de places de premier, deuxième, troisième, etc. jusqu'à obtenir une différence entre les pilotes.

☒ En dernier ressort le dernier meilleur résultat sera déterminant.

12.7 Sanction / Disqualification

☒ Toute aide extérieure sur le parcours est interdite, sauf si elle est apportée par un Commissaire placé par les organisateurs dans le but d'assurer la sécurité. Pendant les courses et aux qualifications chronos, un pilote ne peut s'arrêter que dans la zone de réparation.

☒ Pendant les courses, l'intervention d'un mécanicien licencié ne pourra s'exercer que dans les limites de la zone de réparation.

☒ D'autre part, tout pilote qui aura volontairement « coupé » le parcours sera exclu de la manche dans laquelle il aura commis cette infraction.

☒ Si le fait se produit pendant les qualifications chronométrées, le pilote incriminé sera classé le dernier de la qualification.

☒ Les pilotes doivent respecter impérativement les drapeaux

☒ Par « constatation de fait », le pilote sera déclassé

☒ Ne pas respecter le drapeau jaune agité ou fixe : 2 places

☒ Ne pas respecter le drapeau blanc à croix rouge : 5 places

☒ Ne pas réduire la vitesse : rappel à l'ordre / avertissement

☒ Sauter sous le drapeau jaune ou blanc à croix rouge : 5 places

- ☒ Doubler sous le drapeau jaune ou blanc à croix rouge : 5 places
- ☒ Couper le circuit : exclusion
- ☒ Recevoir de l'aide extérieur : exclusion
- ☒ Comportement agressif : exclusion
- ☒ Absence de tapis environnemental : 1 place
- ☒ Contrôle sonomètre non conforme : 1 place
- ☒ Tout comportement anormal dans le parc pilote : exclusion

12.8 Réclamation

Les réclamations seront formulées par écrit et présentées au Directeur de course selon les clauses du titre III, section 1 du code sportif national et accompagnées d'une caution de 75€. Lorsqu'elles supposent un démontage du moteur, il sera exigé une caution de 75€ pour un moteur à deux temps et

de 150€ pour un moteur à quatre temps. Cette caution sera remboursée si la machine démontée s'avère

non conforme, ou versée au pilote contraint au démontage, si la conformité est reconnue. Aucune réclamation ne sera prise en compte pour « constatation de fait ».

Article 13. RECOMPENSES CHAMPIONNATS ET RECOMPENSES

TROPHEES – FIN DE SAISON

Les classements des Championnats et des Trophées seront publiés en fin de saison

☒ Les trois premiers du Championnat de Bretagne Espoirs 85cc, le 1er Benjamin, le 1er Minime, le 1er Cadet, la 1ère féminine Espoirs 85cc.

☒ Les trois premiers du Championnat de Bretagne 125cc, les trois premiers du Trophée Juniors, la première

Féminine 125cc.

☒ Les trois premiers du Championnat de Bretagne MX2, la 1ère Féminine MX2.

☒ Les trois premiers du Championnat de Bretagne MX1, le 1er MX1 moteur 2 temps, la 1ère Féminine MX1.

☒ Les trois premiers Trophée Elite.

☒ Les trois premiers du Championnat de Bretagne Vétérans, le 1er Catégorie Bronze, le 1er Catégorie Argent, le 1er Catégorie Or.

* Présence à la cérémonie de Remise des prix est obligatoire.

Article 14. SELECTIONS COUPE DES REGIONS ET CHPT DE France

☒ Une liste des pilotes sélectionnés, sera établie en début de saison en tenant compte de leurs classements

dans les différents Championnats de la ligue et/ou de leur motivation, de leur comportement sur l'année

ainsi que la condition physique du moment, avec confirmation par écrit de leur présence à l'inter ligues

ou Championnat de France des régions. En cas de refus du pilote, aucun point ne lui sera attribué aux différents Championnats.

☒ Le pilote sélectionné pour le Championnat de France des Régions, marquera la moyenne de ses points

marqués dans le championnat de Bretagne avant l'épreuve.

☒ Le pilote qui participe aux championnats de France se verra attribuer la moyenne des points du championnat de ligue avant l'épreuve du Championnat de France. Ces points lui seront reversés à mi championnat de Bretagne ; toutefois la totalité des points récupérés pour un Championnat de France seront retirés le matin de la finale de la ligue dans le cas où le pilote a participé à moins de 80 % des épreuves du Bretagne.

Article 15. APPLICATION DU REGLEMENT

☒ Il est rappelé que, conformément au règlement général des manifestations sportives de la FFM, le jury de

l'épreuve a toujours le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité.

☒ Tous les points non prévus au présent règlement seront étudiés par la commission de MotoCross LMRB.

Toute contestation ou litige s'y rapportant seront soumis au TRDA de la LMRB. Les clubs, les officiels et les coureurs qui ne respectent pas le présent règlement pourront être pénalisés.

☒ L'utilisation d'une mini moto ou tout engin à moteur est interdite dans l'enceinte du circuit, sous peine

de sanction, ainsi que les vélos et trottinette.

☒ Tout coureur participant aux épreuves de championnat de ligue, reconnaît avoir pris connaissance et

accepte les termes du règlement. Il sera responsable de ses accompagnateurs sur le circuit et ses abords,

avant, pendant et après la course.

☒ Très important : sur décision de la Commission de motocross, avec approbation du comité directeur de la

ligue, tous les clubs organisateurs de motocross, seront tenus obligatoirement de prendre une épreuve de

championnat de ligue sur chaque épreuve.

Article 16. ANNULATION D'UNE EPREUVE

☒ En cas d'annulation, les droits d'engagement des pilotes contrôlés à l'administratif du club seront remboursés si aucun essai n'a été organisé. A partir du moment où les essais libres et/ou qualificatifs ont

débuté, aucun remboursement ne sera possible et les droits d'engagement part club seront reversés aux

clubs organisateurs.

☒ Les pilotes ne toucheront aucune prime si l'annulation intervient avant la 1ère manche sauf si l'annulation est imputable à l'organisateur.

REGLES PARTICULIERES CHAMPIONNAT

DE BRETAGNE 125CC, MX2 & MX1 SAISON 2023

Article 1. COUREURS ADMIS

Pour participer

Posséder une licence NJ3C (13 ans à 14 ans), NCO (à partir de 15 ans), inter ou inter jeune, délivrée par la

FFM et être licencié en Bretagne

A partir de 13 ans « cylindrée 125CC » 22 ans échu au 1er de l'année en cours, pas de limite d'âge pour les

féminines

Trophée JUNIORS 125CC : limite d'âge maximum né en 2006

A partir de 15 ans « cylindrée libre »

Article 2. NUMEROS DE COURSE

Cf. règlement général.

Article 3. LES FORMULES

3.1 1ère Formule : CHPT 125CC, MX2 & MX1 – 2023 se dérouleront selon la formule suivante

☒ Séance d'essais libres d'une durée de 5 mn sera organisée et ne sera ni chronométré, ni affichée,

suivie d'une séance d'essais chronométrés qualificatifs d'une durée de 15 mn.

☒ Les pilotes seront qualifiés, à la suite des essais, comme suit

45 pilotes maximum en fonction de la capacité maximale du circuit (suivant l'homologation préfectorale). Une seule série, les 45 pilotes. Si deux séries, les 22 premiers pilotes de chaque série, le 45ème pilote qualifié sera celui qui aura réalisé le meilleur temps au classement scratch des deux séries. Si trois séries, les 15 premiers pilotes de chaque série. Si quatre séries, les 11 premiers pilotes de chaque série, le 45ème pilote qualifié sera celui qui aura réalisé le meilleur temps au classement scratch des quatre séries.

☒ Le départ des essais chronométrés sera donné par le directeur de course au drapeau VERT FIXE sur un tour, pendant les essais libres et chronométrés pour des raisons techniques, non fonctionnement du transpondeur, les pilotes seront immédiatement arrêtés au drapeau noir pour changer le transpondeur et repartir.

Pour les pilotes qualifiés

☒ 2 Manches 125CC (20mn + 1t)

☒ 2 Manches MX2 (20 mn +1 t)

☒ 2 Manches MX1 (20 mn +1 t)

☒ 1 Super Finale : 15 125cc, 15 MX2, 15 MX1 (20 mn + 1 t)

Sélection des pilotes

☒ Les pilotes seront répartis dans 3 catégories 125CC, MX2 & MX1

☒ Placement des pilotes lors de la première épreuve suivant classement de l'année 2022 et dès la 2ème

épreuve suivant le classement provisoire.

☒ Un maximum de 45 pilotes par manche.

☒ 45 pilotes seront sélectionnés par catégorie.

☒ Les changements de série sont interdits.

Pour les pilotes non-qualifiés et en fonction du nombre de pilotes : un maximum de 45 pilotes par série

☒ 2 Manches non qualifiés (15 mn +1t)

3.2 2ème Formule

CATEGORIE UNIQUE CHPT 125CC se déroulera selon la formule suivante

☒ Séance d'essais libres d'une durée de 5 mn sera organisée et ne sera ni chronométrée, ni affichée,

suivie d'une séance d'essais chronométrés qualificatifs d'une durée de 15 mn.

☒ Les pilotes seront qualifiés, à la suite des essais, comme suit :

45 pilotes maximum en fonction de la capacité maximale du circuit (suivant l'homologation préfectorale). Une seule série, les 45 pilotes. Si deux séries, les 22 premiers pilotes de chaque série, le 45ème pilote qualifié sera celui qui aura réalisé le meilleur temps au classement scratch des deux séries. Si trois séries, les 15 premiers pilotes de chaque série. Si quatre séries, les 11 premiers pilotes de chaque série, le 45ème pilote qualifié sera celui qui aura réalisé le meilleur temps au classement scratch des quatre séries.

☒ Le départ des essais chronométrés sera donné par le directeur de course au drapeau VERT FIXE sur un tour, pendant les essais libres et chronométrés pour des raisons techniques, non fonctionnement du transpondeur, les pilotes seront immédiatement arrêtés au drapeau noir pour changer le transpondeur et repartir.

Pour les pilotes qualifiés

☒ 2 Manches (20 mn +1 t)

CATEGORIE UNIQUE CHPT MX2, MX1 se déroulera selon la formule suivante

☒ Séance d'essais libres d'une durée de 5 mn sera organisée et ne sera ni chronométrée, ni affichée, suivie d'une séance d'essais chronométrés qualificatifs d'une durée de 15 mn.

☒ Les pilotes seront qualifiés, à la suite des essais, comme suit :

45 pilotes maximum en fonction de la capacité maximale du circuit (suivant l'homologation préfectorale). Une seule série, les 45 pilotes. Si deux séries, les 22 premiers pilotes de chaque série, le 45ème pilote qualifié sera celui qui aura réalisé le meilleur temps au classement scratch des deux séries. Si trois séries, les 15 premiers pilotes de chaque série. Si quatre séries, les 11 premiers pilotes de chaque série, le 45ème pilote qualifié sera celui qui aura réalisé le meilleur temps au classement scratch des quatre séries.

☒ Le départ des essais chronométrés sera donné par le directeur de course au drapeau VERT FIXE sur un tour, pendant les essais libres et chronométrés pour des raisons techniques, non fonctionnement du transpondeur, les pilotes seront immédiatement arrêtés au drapeau noir pour changer le transpondeur et repartir.

Pour les pilotes qualifiés

☒ 2 Manches (20 mn +1 t)

Pour les pilotes non-qualifiés et en fonction du nombre de pilotes

☒ 2 Manches non qualifiés (15 mn +1t)

Entrée en grille dans les différentes formules

☒ Lors des manches, l'entrée en grille se fera en fonction des qualifications chronométrées.

Classement de la journée

☒ Le classement général de la journée sera calculé sur les DEUX MANCHES. En cas d'ex aequo, la deuxième manche déterminera le classement. Dans la catégorie MX2, le 1er 125cc au classement général des deux manches sera récompensé en fin de journée.

Article 4. ENGAGEMENTS -www.lmrb.bzh

Montant de l'inscription : 44€ par épreuve.

Les clubs devront verser par engagement 19€ (location transpondeur 8€ + frais de gestion commission 11€).

Les clubs qui organisent des épreuves « hors championnats » devront verser 6€ par engagement à la commission de moto-cross et 8€ par transpondeur.

Article 5. CONTROLE ADMINISTRATIF DU PILOTE

☒ Secrétariat du club de 7H00 à 8H00 : le pilote devra présenter lui-même sa licence de l'année et sa pièce

d'identité. Il recevra une fiche de contrôle qu'il devra présenter au Contrôle Technique, à la remise du

transpondeur et au parc d'attente.

☒ Contrôle technique de 7H00 à 8H00 : le pilote devra présenter obligatoirement sa fiche de Contrôle.

☒ Remise de Transpondeurs de 7H15 à 8H00 : le pilote devra présenter sa licence de l'année, sa fiche de

contrôle.

☒ Arrêt du contrôle administratif à 8H00.

☒ Ordre de Passage Obligatoire

1. Administratif

2. Contrôle Technique

3. Transpondeurs

Article 6. REMISE DES PRIX DE LA JOURNEE

Les clubs devront prévoir des coupes pour récompenser :

☒ Les 3 premiers du Chpt MX2 - classement des deux manches + le 1er 125cc du scratch MX2

☒ Les 3 premiers du Chpt MX1 - classement des deux manches

☒ Le premier de la Super Finale (125cc-MX2-MX1)

☒ Les 3 premiers du Chpt 125cc- classement des deux manches

☒ Le premier du Trophée Juniors 125CC – classement des deux manches

☒ La première Féminine 125cc, MX2, MX1

Les pilotes récompensés devront être présents à la remise des prix. Tout manquement à ce point entrainera

le retrait de 5 pts au classement de l'épreuve du jour.

Article 7. LISTE DES PRIX

Les 20 premiers de la catégorie MX1 et les 20 premiers de la catégorie MX2 et les 20 premiers de la catégorie 125cc recevront la prime.

CHPT MX1 : 1er : 45€ - 2ème : 40€ - 3ème : 35€ - 4ème : 30€- 5ème : 25€ - 6ème : 15€ - du 7ème au 20ème: 10€ -

Total MX1 : 330 X 2 = 660€

CHPT MX2 : 1er : 45€ - 2ème : 40€ - 3ème : 35€ - 4ème : 30€- 5ème : 25€ - 6ème : 15€ - du 7ème au 20ème: 10€ -

Total MX1 : 330 X 2 = 660€

CHPT 125CC : 1er : 45€ - 2ème : 40€ - 3ème : 35€ - 4ème : 30€- 5ème : 25€ - 6ème : 15€ - du 7ème au 20ème: 10€

- Total MX1 : 330 X 2 = 660€

TOTAL DES TROIS CATEGORIES : 1 980 €

REGLES PARTICULIERES CHAMPIONNAT

DE BRETAGNE ESPOIRS 85 -SAISON 2023

Article 1. COUREURS ADMIS

Peuvent prétendre participer à ces championnats tous les coureurs titulaires d'une licence NJ3 (à partir de 10

ans être titulaire d'un guidon Argent ou Or) ; NJ3C (à partir de 12 ans) et NCO (à partir de 15 ans) de la

FFM et être licencié à la Ligue Motocycliste Régionale de Bretagne. Les pilotes hors ligues sont admis pour

compléter le plateau.

Le championnat de Bretagne ESPOIRS 85CC sera réparti en 2 catégories

☒ 1 catégorie + 12 ans (minimes-cadets) ouverte aux pilotes de 12 à 15 ans (limite d'âge maximum né en

2008)

☒ 1 catégorie -12 ans (benjamins) ouverte aux pilotes de 9 à 11 ans (ne pas avoir 12 ans sur la saison 2023)

Article 2. NUMEROS DE COURSES

Cf. règlement général.

Article 3. FORMULE & QUALIFICATIONS & MANCHES DE CLASSEMENT

Championnat Espoirs 85cc

La sélection des pilotes s'effectuera comme suit :

Jusqu'à 40 pilotes

☒ 1 séance d'essais libres de 15 minutes

☒ 1 séance d'essais chronométrés de 15 minutes

☒ 2 Manches Espoirs 85cc - 15 minutes + 2 Tours

Le placement sur la grille des deux manches se fera en fonction des qualifications chronométrées

Pour chaque catégorie le classement général de la journée sera calculé sur les 2 MANCHES Espoirs 85cc.

En cas d'ex aequo, la dernière manche déterminera le classement.

De 41 à 80 pilotes : 2 Groupes

Les groupes seront établis par tirage au sort lors de la première épreuve, pour les autres épreuves en fonction

du classement provisoire du Championnat de Bretagne Espoirs 85

☒ 1 séance d'essais libre de 15 minutes

☒ Qualifications chronométrées Série A de 15 mm - 15 pilotes qualifiés

☒ Qualifications chronométrées Série B de 15 mm – 15 pilotes qualifiés

☒ 2 manches - Espoirs 85cc. 15 minutes + 2 Trs

☒ 2 manches - Espoirs 85cc –non-qualifiés. 15 minutes + 1 T

Pour chaque catégorie le classement général de la journée sera calculé sur les 2 MANCHES Espoirs 85cc.

En cas d'ex aequo, la deuxième manche déterminera le classement.

Article 4. LES ENGAGEMENTS

Montant de l'inscription : 35€ par épreuve.

Les clubs devront verser par engagement 16€ (location transpondeur 8€ + frais de gestion commission 8€).

Article 5. CONTROLE ADMINISTRATIF DU PILOTE

☒ Secrétariat du club de 7H00 à 8H00 : le pilote devra présenter lui-même sa licence de l'année, son CASM ou son guidon et sa pièce d'identité. Il recevra une fiche de contrôle qu'il devra présenter au Contrôle Technique, aux Transpondeurs et au parc d'attente.

☒ Contrôle technique de 7H00 à 8H00 : le pilote devra présenter obligatoirement sa fiche de contrôle ainsi

que son casque et sa dorsale à la main.

☒ Remise de Transpondeurs de 7H15 à 8H00 : le pilote devra présenter sa licence de l'année, sa fiche de

Contrôle.

☒ Arrêt du contrôle administratif à 8H00.

☒ Ordre de Passage Obligatoire

1. Administratif

2. Contrôle Technique

3. Transpondeurs

En cas d'accident, le pilote ne pourra accéder à l'épreuve suivante que sur présentation d'un certificat

médical.

Article 6. REMISE DES PRIX DE LA JOURNEE

Les clubs devront prévoir des coupes pour récompenser :

☒ Les 3 premiers du Chpt Espoirs 85 - classement des deux manches

☒ Le premier du Trophée Benjamin

☒ Le premier du Trophée Minime

☒ Le premier du Trophée Cadet

☒ La première Féminine

☒ En cas de Catégorie non-qualifiés prévoir 1 Coupe au 1er du Groupe B.

Les pilotes récompensés devront être présents à la remise des prix. Tout manquement à ce point entrainera

le retrait de 5 pts au classement de l'épreuve du jour.

REGLES PARTICULIERES

DES COURSES SUR PRAIRIE 2023

Article 1. DEFINITION

Une course sur prairie est une activité en terrain varié qui a lieu en circuit fermé. La piste doit être réalisée

uniquement avec des matériaux naturels (sable, terre etc...), elle ne doit jamais être dédoublée par un

obstacle (arbre, rocher ...)

Article 2. NUMEROS DE COURSES

Cf. règlement général.

Article 3. LA PISTE

Le circuit doit comporter des virages à droite et à gauche sans aucun appui, sans aucun obstacle (tremplin,

bosse, etc.) et aucune partie bitumée.

La piste doit avoir une longueur de 600 mètres minimum et 3 000 mètres maximum.

La largeur utilisable est de 4 mètres minimum au point le plus étroit pour une manifestation avec des motos

solos et 5 mètres pour les side-cars ou de quads.

L'espace vertical entre la piste et tout obstacle au-dessus de cette dernière doit être de 3 mètres minimum.

La ligne de départ doit avoir une largeur permettant de disposer sur la même ligne au minimum 15 motos

solos, à raison de 1 mètre de large par machine et 1 mètre de zone de sécurité à chaque extrémité, ou au

minimum 7 Side cars ou quads, à raison de 2 mètres par motorcycle avec toujours 1 mètre de sécurité à

chaque extrémité.

La longueur de la ligne droite après la ligne de départ est de 60 mètres Minimum et 125 mètres Maximum.

Sur cette ligne droite, pas de rétrécissement brusque, de descente et de tremplin.

Après cette ligne droite, aucune difficulté susceptible de provoquer un bouchon.

Article 4. NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS

Le nombre maximum de pilotes admis en même temps sur une piste de moins de 800 mètres est de 20 pour

les solos, plus 1 pilote par 25 mètres avec un maximum de 45.

Le nombre maximum de pilotes admis en même temps pour une piste de moins de 800 mètres est de 16

pour les side-cars et les quads, plus 1 pilote par 50 mètres avec un maximum de 30 pilotes.

Article 5. COUREURS ADMIS & ENGAGEMENTS

Pour participer à une course sur prairie : posséder une licence F.F.M de l'année en cours

☒ NJ1-NJ2-NJ3 6-11 ans : cylindrée 50 et 65cc

☒ NJ3C+12 ans : cylindrée 85cc

☒ NJ3C (à partir de 13 ans) : cylindrée 125cc

☒ NCO (à partir de 15 ans) : cylindrée libre

☒ MAT : moto ancienne –cylindrée libre.

☒ LICENCE A LA JOURNEE : le pilote doit prendre sa licence 72 heures avant la manifestation sur le site

de la FFM.

☒ Si une catégorie Vétéran est présente sur une épreuve course sur prairie, elle ne sera pas prise en compte

pour le championnat de Bretagne.

Le droit d'engagement ne doit pas dépasser 44€.

Article 6. CONTROLE DES EPREUVES

La commission de moto-cross désignera pour chaque épreuveun directeur de course, un adjoint, 1 jury

composé d'un délégué et de deux membres du jury.

Il sera demandé aux clubs organisateurs un forfait de 400€. (Chrono+ frais des officiels)

Les transpondeurs sont obligatoires sur toutes les courses sur prairie.

Des commissaires techniques seront désignés par le collège technique LMRB.

Les clubs devront verser par engagement 14€ (Location transpondeur 8€ + frais de gestion commission 6€).

Article 7. APPLICATION DU REGLEMENT

Il est rappelé que, conformément au règlement général des manifestations sportives de la FFM, le jury de

l'épreuve a toujours le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité. Tous

les points non prévus au présent règlement seront étudiés par la commission de MotoCross LMRB. Toute

contestation ou litige s'y rapportant sera soumis à la TRDA de la LMRB. Les clubs et les coureurs qui ne

respectent pas le présent règlement pourront être pénalisés.

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE VETERANS

SAISON 2023

Article 1. DEFINITION

Le Championnat de Bretagne Vétérans est organisé sous l'égide de la LMRB. Ce Championnat de Bretagne

Vétérans est accessible à tous les pilotes âgés de 40 ans au jour de l'épreuve possédant une licence NCO de

la FFM.

Les pilotes hors ligues sont admis pour compléter le plateau.

En début de saison le pilote devra choisir son « Groupe » en fonction de son âge au 1er Janvier de l'année en

cours :

- BRONZE de 40 à 49 ans
- ARGENT de 50 à 59 ans
- ORde 60 ans et +

Article 2. NUMEROS DE COURSES

Cf. règlement général.

Article 3. FORMULE

Le Championnat de Bretagne Vétérans se déroulera en une seule catégorie, toutes cylindrées confondues de

125 à 650cc, pour un nombre de participant de 45 pilotes maximum suivant la configuration des circuits.

☑ 1 essai libre de 5 mn

☒ 1 essai chrono de 15 mn

☒ 3 manches de 15 mn + 1 T

L'entrée en grille s'effectuera en fonction des résultats des essais chronométrés.

Article 4. CLASSEMENT

Un classement scratch de la journée sera calculé sur les trois manches. En cas d'ex aequo, le 3ème manche

déterminera le classement.

Un classement Groupe Bronze (pilotes de 40 à 49 ans)

Un classement Groupe Argent (pilotes de 50 à 59 ans)

Un classement Groupe Or (pilotes de 60 ans et +)

Article 5. LES ENGAGEMENTS : www.lmrb.bzh

Montant de l'inscription : 44€ par épreuve.

Les clubs devront verser par engagement 19€ (location transpondeur 8€ + frais de gestion commission 11€).

Article 6. CONTROLE ADMINISTRATIF DU PILOTE

☒ Secrétariat du club de 7H00 à 8H00 : le pilote devra présenter lui-même sa licence de l'année et sa pièce

d'identité. Il recevra une fiche de contrôle qu'il devra présenter au Contrôle Technique, aux Transpondeurs et au parc d'attente.

☒ Contrôle technique de 7H00 à 8H00 : le pilote devra présenter obligatoirement sa fiche de Contrôle.

☒ Remise de Transpondeurs de 7H15 à 8H00 : le pilote devra présenter sa licence de l'année, sa fiche de

Contrôle.

☒ Arrêt du contrôle administratif à 8H00.

☒ Ordre de Passage Obligatoire

1. Administratif

2. Contrôle Technique

3. Transpondeurs

Article 7. REMISE DES PRIX-JOURNEE

Les clubs devront prévoir des coupes pour récompenser

☒ Les 3 premiers du classement scratch du Championnat de Bretagne Vétérans

☒ Le premier du Groupe Bronze

☒ Le premier du Groupe Argent

☒ Le premier du Groupe Or

Les pilotes récompensés devront être présents à la remise des prix. Tout manquement à ce point entrainera

le retrait de 5 pts au classement de l'épreuve du jour.